



Divorce de mes parents prestations compensatoires et capital

Par **nono35s**, le **10/03/2013** à **17:45**

Bonjour, rn rn Je viens sur ce forum pour avoir des précisions quand au divorce de mes parents. Je vous raconte donc le cas: rn rn Il y a 2 ans mes parents on vendu notre maison a la suite des crédits contracté par ma mère, le reste de l'argent de la maison a été récupéré par mon père en totalité. rn Nous avons ensuite déménagé en location pendant 1 an et demi, mes parents étant de nouveau en bons termes. rn Récemment mon père a décider de quitter ma mère et est parti du jour au lendemain (abandon du domicile conjugal), tout en continuant a payer le loyer le temps que ma mère trouve un nouveau logement. rn Aujourd'hui ma mère s'est relogée. Mon père lui propose une prestation compensatoire de 350 euros par mois pendant 8 ans ainsi que 16 000 euros. rn Ma mère elle souhaiterait récupéré la moitié de l'argent de la maison vendu il y a 2 ans et serai d'accord pour les 350 euros pendant 8 ans. rn rn Est-elle dans son droit de demander cela? **merci**